

Séance d'information à l'intention des parents des futurs élèves de 1P

Lundi 29 avril 2024
Casino de Montbenon



Nous vous souhaitons la bienvenue!

Mme Barbara de Kerchove
Cheffe du Service des écoles et du parascolaire



Ce soir des interprètes sont à votre disposition!

Español

English

български

Shqip

Português

HRVATSKI

Italiano

Deutsch

Македонски

عربية

Українська

Српски

Türkçe

Русский

...



Cette présentation sera disponible en format pdf
(les indications seront données en fin de conférence)

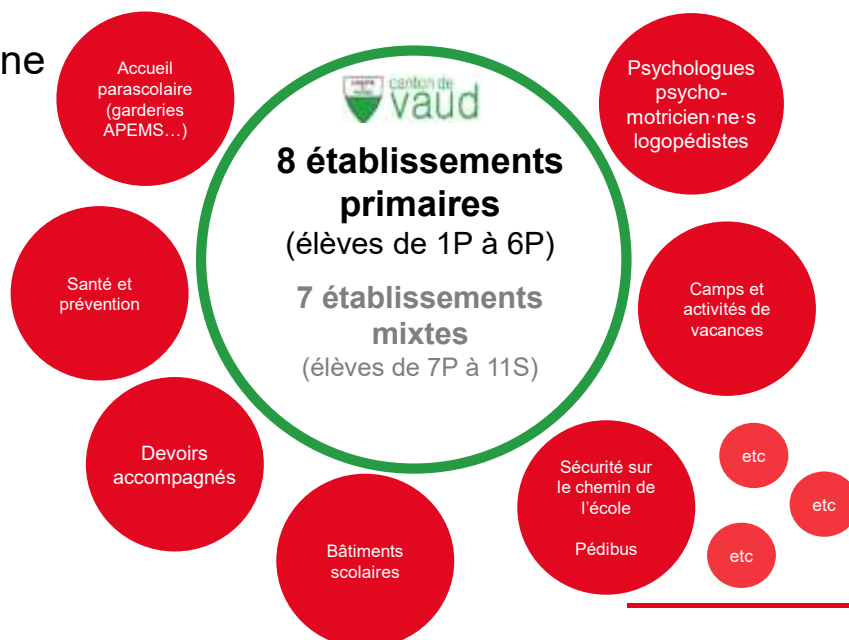


Programme de la soirée

1. Accueil et bienvenue
2. Film d'introduction
3. Quelques mots sur l'école vaudoise et les 8 établissements primaires (1P-6P)
4. Ressources et prestations communales
5. Stands d'informations et apéritif offert (à la Salle des Fêtes, étage inférieur)



L'école à Lausanne



Conférence régionale
 des directrices et directeurs
 des établissements
 primaires lausannois
 (CRL/P)



Film

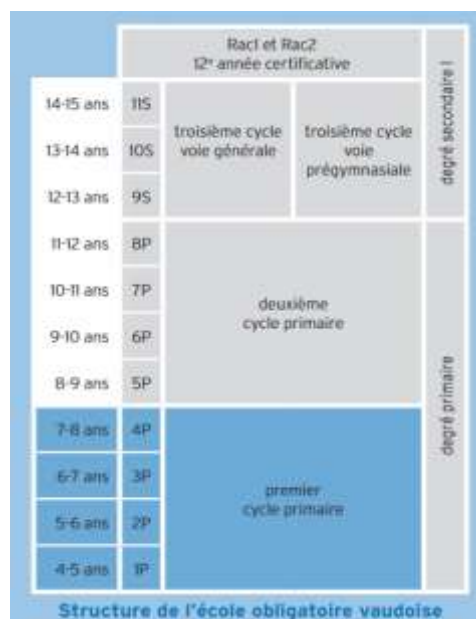
Conférence régionale
des directrices et directeurs
des établissements
primaires lausannois
(CRL/P)



Quelques mots sur l'école vaudoise

Mme Claude Zryd Centelige, directrice de l'EP de Mon-Repos
Mme Martine Terribilini, directrice de l'EP d'Entre-Bois

Organisation de l'école vaudoise



Les deux premières années (1P-2P) de l'école obligatoire : un lieu d'apprentissage et d'intégration sociale



Des activités variées



Le « jeu »

Par le « jeu », les apprentissages scolaires
et les comportements sociaux se mettent en place.

Les jeunes élèves ont besoin
d'un support concret pour apprendre.



Entre l'école et la famille:
Un lien indispensable!





Informations de l'école

- ❖ La vie de la classe
 - Sorties
 - Animations
 - Activités diverses
- ❖ La situation de l'élève et son évolution

Informations de la famille

- ❖ Absences et demandes de congé
- ❖ Information(s) à transmettre à l'enseignant·e

Des contacts réguliers entre la famille et les enseignant·e·s

En tout temps un rendez-vous peut être demandé.

Il faut pouvoir joindre la famille en cas d'urgence !

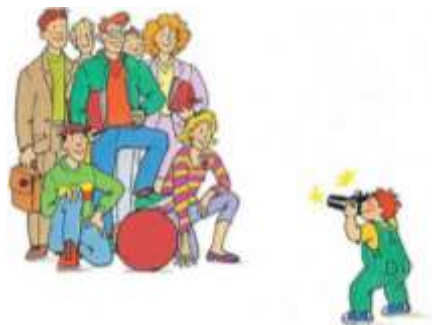
Modifications d'adresse et/ou de numéro de téléphone:
à transmettre à l'enseignant·e **et** à la direction de l'établissement scolaire.

Une équipe de professionnel·le·s






- ❖ Un·e enseignant·e titulaire (très souvent un duo d'enseignant·e·s)
- ❖ Un·e maître·sse de rythmique
- ❖ Un·e enseignant·e de CIF (Cours Intensif de Français)

- ❖ En appui, notamment :









- délégué·e PSPS
- médiateur/médiatrice scolaire
- éducateur/éducatrice
- infirmier/infirmière scolaire
- Assistant·e·s à l'intégration
- Enseignant·e·s spécialisé·e·s












Horaires Elèves de 1P


	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 8h30 à 11h50					
De 14h00 à 15h40					

Horaires Elèves de 2P


	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 8h30 à 11h50					
De 14h00 à 15h40					

«Cohabitation» des élèves de 1P et 2P

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jedi	Vendredi
De 8h30 à 11h50					
De 14h00 à 15h40			Congé		



1P



2P

Droits des parents

Art. 129 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Les parents sont :

- **informés** régulièrement
- **entendus** avant toute décision importante
- **invités**:
 - au moins une fois par année à rencontrer les enseignant-e-s de leur enfant lors d'une séance d'information collective
 - par le/la maître-sse de classe à le/la contacter s'ils souhaitent un entretien individualisé
- **représentés** au Conseil d'Établissement
- **consultés**, directement ou par l'intermédiaire de leurs associations, sur les projets de loi ou de règlement qui les concernent plus particulièrement

Devoirs des parents

Art. 128 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Les parents :

- **soutiennent** le développement physique, intellectuel et moral de leur enfant ; ils le/la soutiennent également dans sa formation
- **respectent** l'institution scolaire et ses représentant·e·s
- **assistent** aux séances d'information collectives

Les enseignant·e·s coopèrent avec les parents à l'éducation et à l'instruction de l'enfant.

En dehors du temps scolaire, l'enfant est placé sous la responsabilité de ses parents. Ils assument notamment la responsabilité de ses déplacements entre le domicile et l'école et durant la pause de midi, à moins que cette tâche n'ait été confiée à une autre personne ou à une organisation.

Afin de contribuer à assurer la sécurité des enfants dans leur école, les adultes non professionnels n'entrent pas dans les bâtiments scolaires pendant les cours sans avoir rendez-vous (Art. 145 de la LEO).

Fréquentation de l'école

L'école est obligatoire

Art. 69 LEO

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture fixe les dates des vacances.

- La durée des vacances est de **14 semaines** au cours de l'année scolaire.

> **Calendrier des vacances** : www.lausanne.ch/vacances

Demandes de congé

Art. 54 RLEO (extrait)

- **Sur demande écrite et motivée des parents, le directeur/la directrice peut accorder jusqu'à dix-huit demi-journées de congé** à un élève au cours d'une année scolaire. Il/elle en examine le bien-fondé, dans l'intérêt de l'élève et de l'institution. **En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.**
 - Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.
 - **Toute demande de congé est à adresser**: par écrit, à la direction de l'établissement, qui informera les parents de sa décision par courrier.

Transition famille – école : Comment la faciliter ?



Comment préparer son enfant à son entrée dans l'école ?

- **Préparer la séparation** avec son enfant
Lui montrer le plaisir de le/la voir grandir et prendre son envol
- **Montrer la confiance** que vous portez à sa/son futur·e enseignant·e
- **Préparer avec lui/elle les affaires** dont il/elle aura besoin



Comment préparer son enfant à son entrée dans l'école ?

➤ L'habituer :

- à se vêtir et se dévêtir seul·e
- à être autonome pour aller aux toilettes
- à quitter sa peluche préférée pour sortir



Comment préparer son enfant à son entrée dans l'école ?

- Encouragez et félicitez votre enfant à chaque essai
- Accompagnez votre enfant le premier jour!



Conférence régionale
des directrices et directeurs
des établissements
primaires lausannois
(CRLP)



Lien internet: www.vd.ch/dgeo

Conférence régionale
des directrices et directeurs
des établissements
primaires lausannois
(CRLP)



Les 8 établissements primaires lausannois
(1P-6P)

Service des écoles et du parascolaire

Dans quelle école ira mon enfant?

A Lausanne, il y a une gestion centralisée et coordonnée au service de l'école pour les inscriptions à l'école avec **un guichet unique**.

- Le **collège** et la **classe** dans lesquels votre enfant sera scolarisé, ainsi que le **nom de l'enseignant·e**, vous seront confirmés par courrier officiel **à la fin du mois de juillet**.

Vous avez des questions ? Nous sommes à disposition !

- consultez notre site Internet : www.lausanne.ch/scolarité
- contactez le Service des écoles et du parascolaire, au **021 315 64 11**



29

A Lausanne, il y a **8 établissements** primaires pour les élèves de 1P à 6P



Etablissement primaire (EP) de Beaulieu

- Barre
- Beaulieu
- Colline
- Pontaise



Mme Monica Pollin, directrice

Etablissement primaire (EP) de Coteau-Fleuri

- Chailly
- Coteau-Fleuri
- Devin
- Les Petits Cailloux A & B
- Val d'Angrogne
- Riolet



Mme Isabelle Costa-Rubin, directrice

Etablissement primaire (EP) d'Entre-Bois

- Bellevaux
- Entre-Bois
- Pavillon d'Entre-Bois
- Rouvraie
- Vieux-Moulin



Mme Martine Terribilini, directrice

Etablissement primaire (EP) de Floréal

- Bourdonnette
- Cour
- Figuiers
- Floréal
- Montoie
- Montriond
- Tivoli



M. Eric Novello, directeur

Etablissement primaire (EP) de La Sallaz

- Boissonnet
- La Sallaz
- Riant-Pré
- Vers-chez-les-Blanc



Mme Valérie Gygax Jabaudon-Gandet,
directrice

Etablissement primaire (EP) de Mon-Repos

- Chandieu
- Chissiez
- Croix-d'Ouchy
- Eglantine
- Florimont
- Léman
- Mon-Repos
- Montchoisi



Mme Claude Zryd Centelighe, directrice

Etablissement primaire (EP) de Pierrefleur (excusé ce soir)

- Bergières
- Bois-Gentil
- City-Blécherette
- Pierrefleur
- Plaines-du-Loup



M. Sébastien Nater, directeur

Etablissement primaire (EP) de Prélaz

- Jardins de Prélaz
- Malley
- Prélaz
- Provence
- Valency



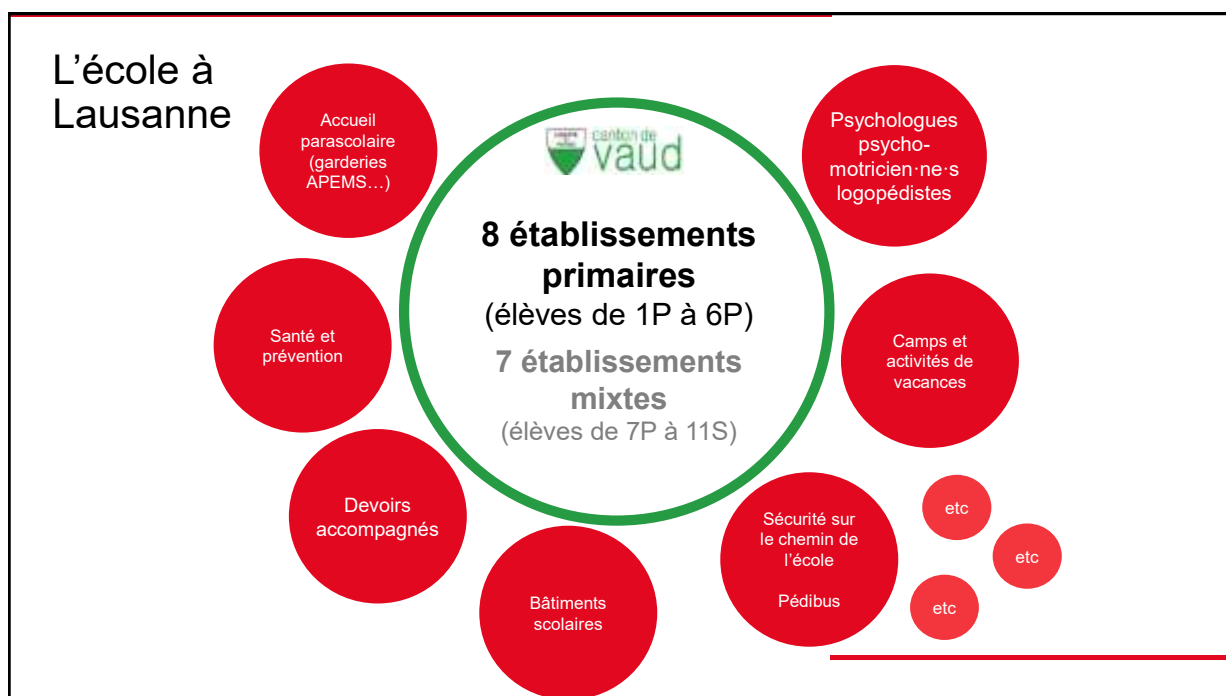
M. Philippe Hofstetter, directeur



Ressources et prestations communales pour la scolarisation et l'intégration des enfants



M. David Payot, Conseiller municipal en charge de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers



Six services pour offrir des prestations assurant l'épanouissement des enfants



Service des écoles et du parascolaire

Une gestion centralisée et coordonnée,
au service de l'école :

- **Guichet unique** pour les inscriptions à l'école
- Gestion des bâtiments scolaires
- Accueil parascolaire et devoirs accompagnés (DAC)
- Fêtes du Bois, fermes pédagogiques, etc.



43

L'accueil de jour : bien plus qu'une garderie!

RÉSEAU-L
RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR LAUSANNE



44

Service de la petite enfance

Accueil parascolaire pour les enfants en 1P et 2P

L'accueil collectif de jour pour les enfants scolarisés de 1P et 2P est proposé le matin, à midi et l'après-midi :

- Centres de vie enfantine (CVE) : jusqu'en 2P
- Accueil familial de jour (AMIFA) : jusqu'en 8P
- Accueil parascolaire (APEMS) : pour les 1P et 2P des collèges de la Sallaz, Riant-Pré, Vers-chez-les-Blanc, Plaines-du-Loup et les plus grands (gérés par le Service des écoles et du parascolaire)

Pour toute nouvelle demande de prise en charge en dehors des heures d'école, s'adresser au **BIP (Bureau d'information aux parents)** qui gère les places d'accueil de jour du **RÉSEAU-L** pour les enfants de 0 à 6 ans.

www.lausanne.ch/bip / tél: 021 315 60 00

45

Service de santé et prévention (SSPR)

Office de santé

- **Infirmier·ère·s et médecins scolaires**
 - Santé physique et psychique
 - Promotion de la santé et prévention
 - Dépistage et vaccinations
 - Entretiens famille-enfant et infirmier·ère (1-2P)
 - Visites médicales (3P)
 - Enfants avec besoins de santé particuliers (diabète, asthme, allergies, épilepsie, etc.)

Exclusivement réservé aux enfants

Office dentaire

- **Médecins dentaires, orthodontistes, assistant·e·s dentaires, etc. dans :**
 - 7 cabinets dentaires
 - 1 cabinet d'orthodontie
 - Prestations pour tous, **non facturées** :
 - ✓ Prévention et promotion de la santé dentaire, en classe, chaque année
 - ✓ Contrôle dentaire obligatoire en 1P
 - ✓ Dépistage dentaire, chaque année, dès la 2P
 - Sur inscription, prestations **facturées** :
 - ✓ Contrôles dentaires
 - ✓ Soins dentaires et d'orthodontie

<https://www.lausanne.ch/sante-prevention>

46

Service de psychologie scolaire

Les PPLS:

Les psychologues (P)

Pour les difficultés de comportement, de relation, d'apprentissage ou d'adaptation dans le milieu scolaire et/ou familial

Les psychomotricien·ne·s (P)

Pour les difficultés de motricité fine ou globale, troubles spatio-temporels, agitation motrice, troubles du schéma corporel

Les logopédistes (L)

Pour les difficultés de langage oral (communication, prononciation, bégaiement,...) ou écrit (lecture, orthographe)

...en milieu scolaire (S)

Dans chaque collège / établissement scolaire. Travail en collaboration avec l'école.

➤ **Les demandes de consultation sont adressées par les parents au 021 315 66 22.**

www.lausanne.ch/psychologie-scolaire

47

Service de psychologie scolaire

Les assistantes sociales scolaires (ASS)

Aide ou **conseil** aux familles, aux enfants ou aux professionnel·le·s de l'école pour **permettre à l'enfant en difficulté de mieux réussir** comme élève (problèmes de communication, d'intégration, d'argent, administratifs, de conflits, etc.)

- à contacter en toute simplicité, dans chaque **école**
- entretiens **à l'école** ou **à domicile**



48

Service quartiers, jeunesse et familles (QJF)

Camps scolaires

Dans l'une des trois écoles à la montagne :

- Planemard
- Chevalleyres
- Barboleusaz

Délégation à l'enfance

- conseils des Enfants
- projet UNICEF « Lausanne commune amie des enfants »
- préaux en tous genres



49

Service quartiers, jeunesse et familles (QJF)

Accueil Vacances

- pour les enfants et les jeunes lausannoises et lausannois (de 4 à 12 ans)
- centres aérés, camps de vacances, camps scolaires

Informations, conseils, inscriptions :

Domaine accueil vacances, place Chauderon 7a, 021 315 68 22

www.lausanne.ch/jeunessevacances

- Passeport vacances, pour les enfants de 9 à 15 ans (2 semaines en juillet, 2 semaines en août)

Informations, conseils, inscriptions :

www.apvrl.ch, 021 315 68 25

Bureau lausannois pour les familles

- porte d'entrée dans l'administration pour toutes les familles
- lieu de ressources pour informer et orienter les parents
- inscriptions pour les places d'accueil 0 à 6 ans (notamment parascolaire 1-2P)

Information: Place Chauderon 9, étage T, 021 315 60 00

www.lausanne.ch/blf



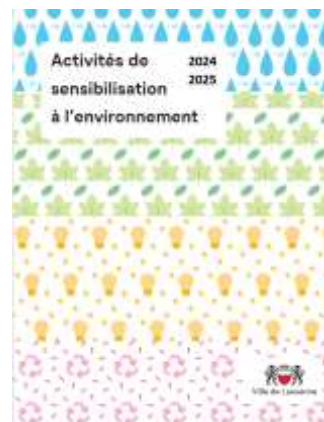
50

Secrétariat général – EJQ

Activités culturelles

Activités de sensibilisation
à l'environnement

Prévention des accidents
par morsures (PAM)



51

A pied à l'école en toute sécurité !

Pourquoi?

- **Sécurité** accrue sur le chemin de l'école
- **Convivialité** entre les passages-écoliers
- Un maillon **écologique** dans les déplacements
- Education au **bien-être** et la **santé par l'activité physique**
- Apprentissage à **l'autonomie**, etc. !

Comment?

- Grâce à l'implication des parents volontaires
- Avec une coordination interservices pour sécuriser le chemin de l'école

<https://www.lausanne.ch/pedibus>



52

Comment s'impliquer dans la vie scolaire?



Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ce sont des partenaires essentiels de l'école et de l'accueil parascolaire. Leur participation et leur implication sont indispensables.

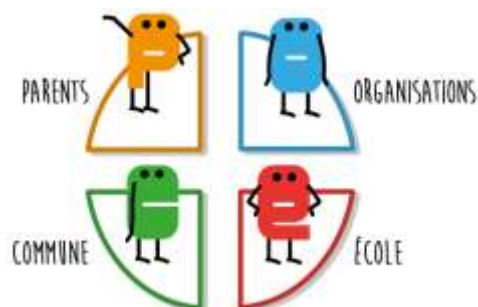
Participez !

Assemblées des parents de votre école

Commissions d'établissement : pour être acteurs et actrices de la vie scolaire !

- 2 à 6 parents dans chaque Commission d'établissement

www.lausanne.ch/cet



53



Lien internet: www.lausanne.ch/scolarite

Informations et apéritif à la Salle des Fêtes

→ étage inférieur, sortie par les escaliers, à gauche



Bureau pour les familles (BLF)

Bureau d'information aux parents (BIP)

Service de la petite enfance

Domaine parascolaire

Prestations vacances

Pédibus

Assistant·e·s sociaux scolaires

Office de santé

Office dentaire

Psychologues, psychomotricien·ne·s,

Et logopédistes (PPLS)

Educatrices sociales en milieu scolaire (ESS)

Commissions d'établissement (CET)

Service des écoles et du parascolaire

Ecole primaire (1P-2P)

français / math / science de la nature / sciences
humaines et sociales / corps et mouvements / arts /
formation générale / compétences transversales

Bibliothèque Jeunesse de Lausanne

Brigade routière

Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

➤ Informations en langue étrangère

➤ Interprètes à disposition

55

Vous souhaitez revoir cette présentation?

Cette présentation sera mise en ligne pour une durée limitée
dès le mardi 30 avril sur

www.lausanne.ch/scolarite

Merci de votre attention!

Nous vous attendons aux différents stands,
à l'étage inférieur

56